RCS : DAX
Code greffe : 4001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00069
Numéro SIREN : 880 977 301
Nom ou dénomination : SOUS

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2023 sous le numéro de dépôt 913

SOUS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Le Bigné, 301, route du Ricq
40400 SAINT YAGUEN
RCS DAX 880 977 301

---

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 20 FEVRIER 2023

Le 20 février 2023 à 14 heures 30, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du liquidateur sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du rapport du liquidateur et du compte définitif de liquidation,*
- *Examen et approbation du compte de liquidation, répartition pour solde de tout compte,*
- *Constatation de la clôture de liquidation, quitus au liquidateur et décharge de son mandat,*
- *Délégation de pouvoirs en vue des formalités,*

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :
Monsieur SOUS Laurent, détenteur de 50 *parts sociales,*
Madame SOUS Clotilde, détentrice de 50 parts sociales,
Madame SOUS Sarah, détentrice de 100 parts sociales,
Monsieur SOUS Daniel, détenteur de 100 parts sociales.

Total des parts des associés présents ou représentés : 300 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur Laurent SOUS préside la séance en qualité de liquidateur.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Sont déposés sur le bureau de l'assemblée à la disposition des associés présents :
- le texte des résolutions proposées,
- le rapport écrit du gérant.

Le Président déclare que conformément aux dispositions statutaires, le texte des résolutions proposées et le rapport du gérant ont été tenus à la disposition des associés au siège social où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte de ces déclarations.
Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, après lecture, les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale statuant sur le rapport du Liquidateur relatif à l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 20 386 € dont 5 000 € de capital social soit un mali de liquidation de 45 773 €.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de 20 386€ décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune attribution réalisée.

La collectivité des associés constate que les associés détiennent des comptes courants associés créditeurs, mais que le montant des disponibilités n'est pas suffisant pour les rembourser en totalité. En conséquence le remboursement s'effectuera au prorata des droits détenus par chacun dans les résultats de la société.

En conséquence, la collectivité des associés donne tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder à cette attribution.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la SARL SOUS au 31/12/2022

En conséquence, quitus est donné au Liquidateur de sa gestion, lequel est déchargé de son mandat.

La personnalité morale de la société cessera d'exister à l'issue de sa radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

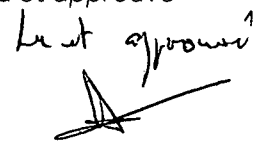
QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

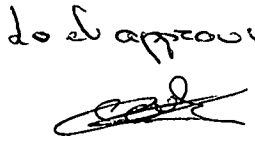
*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le registre des décisions des associés.

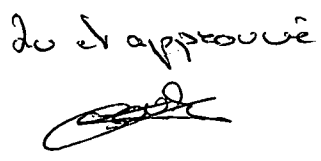
Monsieur Laurent SOUS
*Signature précédée de la mention*
*« Lu et approuvé »*



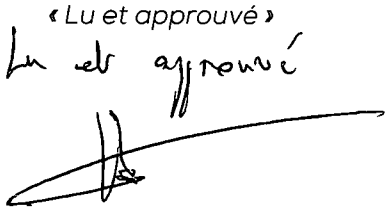
Madame Clotilde SOUS
*Signature précédée de la mention*
*« Lu et approuvé »*



Madame Sarah SOUS
*Signature précédée de la mention*
*« Lu et approuvé »*



Monsieur Daniel SOUS
*Signature précédée de la mention*
*« Lu et approuvé »*



*Apposer vos initiales :*

L.S C.S